

ACHAT TERRAINS CAILLET - DEMANDE DECLARATION UTILITE PUBLIQUE - n° 605

Le Maire expose que par délibération du 26 novembre 1973 (récépissé n° 11200 du 30 novembre 1973) le Conseil Municipal a décidé d'acquérir 36a 11ca de terrains pour la somme de 13.300 F à Monsieur CAILLET Paul demeurant à LUDRES.

Ces terrains étant destinés à constituer des réserves foncières, il y a lieu de demander la déclaration d'utilité publique.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après avoir délibéré, décide :

- la déclaration d'utilité publique est demandée pour l'acquisition des terrains suivants, appartenant à Monsieur CAILLET Paul et destinés à constituer des réserves foncières :

- | | |
|--|--------|
| • Section A n° 569 "Au Chauffour" commune de LUDRES | 15a 61 |
| • Section Y n° 81 "La Presle" commune de LUDRES | 18a 90 |
| • Section Z n° 13 "Côte St Maurice" commune de MESSEIN | 1a 60 |

